



NATIONS UNIES  
DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES  
DIVISION DE STATISTIQUE

**Séminaire sur la compilation des statistiques du commerce international de  
marchandises, Abuja, Nigeria, 30 août - 2 septembre 2005**

*Présentation du Pays*

**Douanes – Sénégal**

***DIRECTION GENERALE DES DOUANES***

**République du Sénégal**

-----  
**Ministère de l'Economie et des Finances**

-----  
**Direction Générale des Douanes**

**SEMINAIRE SUR LA COMPILATION DES STATISTIQUES  
DU COMMERCE INTERNATIONAL DE MARCHANDISES**

ABUJA du 30 août au 02 septembre 2005

**Rôle de la Douane dans la collecte des données du commerce  
internationale des marchandises.**

Dans le cadre des opérations de dédouanement des marchandises, l'Administration des Douanes a principalement deux interlocuteurs que sont :

- Les compagnies de consignation pour la conduite et la mise en douanes des cargaisons
- Les créditaires et agréés en douane qui procèdent à la déclaration en détail des marchandises, objet des cargaisons, aussi bien à l'import qu'à l'export.

Pour mener à bien ces tâches, l'Administration des douanes Sénégalaise dispose d'un système informatique de dédouanement dénommé **GAINDE** (**G**estion **A**utomatisé des **I**nformations **D**ouanières et des **E**changes). GAINDE est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 1967 avec une application qui ne concernait que les tâches comptables avant d'intégrer, dans sa forme actuelle, tout le processus de dédouanement allant de la mise en douane à l'enlèvement. Il est mis en exploitation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et est bâti autour d'un mainframe IBM. Depuis 2000 le développement d'un nouveau système est entrepris. C'est GAINDE2000 qui est une version de GAINDE développé en utilisant les technologies du net.

**Les Douanes Sénégalaises n'ont jamais utilisé SYDONIA.**

Le Système gère actuellement les principaux bureaux de dédouanement du Sénégal et notamment les bureaux portuaires et l'aéroport international de Dakar. L'ensemble de ces bureaux représentent 95% du commerce international du Sénégal. En intégrant les bureaux connectés à GAINDE2000, le taux de

couverture est estimé à plus de 98% et couvre l'ensemble des produits à savoir les marchandises générales, les produits halieutiques et les produits pétroliers.

Concrètement, les bureaux automatisés sont au nombre de sept (07) dont

- trois (03) connectés à GAINDE. Ces trois bureaux sont :
  - Le Bureau des Douanes de Dakar Port-SUD ;
  - Le Bureau des Douanes de Dakar Port-Nord ;
  - Le Bureau des douanes de Dakar Pétrole pour les produits pétroliers;
  
- trois (03) connectés à GAINDE2000. Ce sont :
  - Le bureau maritime pour les produits halieutiques ;
  - Le bureau de Kaolack ;
  - Le bureau Ferroviaire ;
  
- Un (01) bureau connecté à GAINDE pour les opérations d'import et à GAINDE2000 pour le volet export. Il s'agit du bureau des douanes de Dakar-Yoff.

Il est prévu de connecter les trois (03) bureaux de douanes restant sur Dakar, à savoir « colis postaux », « paquets postaux » et « bureau de la zone franche industrielle » d'ici la fin de 2005.

D'ici un an, l'ensemble des bureaux de dédouanement seront automatisés.

Il faut cependant souligner que seuls quatre bureaux étaient automatisés jusqu'en 2002. Il s'agissait d'une part de Dakar Port-Sud, Dakar Port-Nord et Dakar-Yoff qui sont des bureaux de plein exercice et d'autre part de Dakar-Pétrole qui est un bureau Spécialisé pour les produits pétroliers. Ceci fait que les produits halieutiques qui sont traités au niveau du Bureau Dakar-Maritime et les produits horticoles exportés à partir de Dakar-Yoff n'étaient pas pris en compte au niveau de la base de données de la Douane puisque faisant l'objet de déclaration manuelle. D'où la difficulté de leur prise en charge au niveau des statistiques du commerce extérieur. La solution a consisté à transmettre à l'Administration chargée des statistiques une copie des déclarations manuelles pour la saisie des informations pertinentes pour le commerce extérieur.

### **Nombre de bureaux de dédouanement.**

Comme le montre le tableau suivant, il y'a au total :

- 23 bureaux de dédouanement au Sénégal ;
- Sept (07) bureaux sont automatisés ;
- Trois (03) bureaux seront automatisés avant la fin de 2005 ;

- Les treize (13) bureaux restants seront automatisés au cours du premier trimestre 2006.

## **LISTE DES BUREAU DE DEDOUANEMENT DU SENEGAL**

CODE	BUREAU DE DOUANES LIBELLE	AUTOMATISE		OBSERVATION
		OUI	NON	
10S	BUR.DKR.PORT.SUD	X		
11C	BUR.DKR.COLIS POSTAU		X	PREVU POUR AOUT 2005
12Y	BUR.DKR.YOFF	X		
13L	BUR.DKR.PETROLES	X		
14Q	BUR.DKR.PAQUET.POSTE		X	PREVU POUR AOUT 2005
15M	BUR.DKR.MARITIME	X		
16F	BUR.DKR.ZONE.F.INDUS		X	PREVU POUR SEPTEMBRE 2005
17G	BUR.DKR.GARE	X		
18N	BUR.DKR.PRT.NORD	X		
19R	BUR.DKR.FOIRE		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
20Z	BUR.ZIGUINCHOR		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
22Q	ZIG /PAQUETS POSTE		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
30A	BUREAU DIOURBEL		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
40S	BUREAU.ST.LOUIS		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
43R	BUREAU ROSSO		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
50A	BUR.TAMBACOUNDA		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
51J	BUR.KIDIRA		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
60K	BUR.KAOLACK	X		
62Q	KAOLACK/PAQ.POSTE		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
63G	BUR.KARANG		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
64Y	BUR.KEUR.AYIB		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
70T	BUREAU THIES		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006
90C	BURREAU DE VELINGARA		X	PREVU DANS LE PREMIER TRIMESTRE 2006

### **Problèmes particuliers avec les bureaux éloignés.**

Principalement, l'automatisation des bureaux éloignés connaît quelques problèmes liés à la qualité ou à l'absence des liaisons de télécommunication. Cependant, compte tenu de la position du Sénégal qui est un pays côtier, l'activité au sein des bureaux peut-être qualifié d'infime. En effet l'essentiel de nos échanges extérieurs se fait par voie aériennes et maritimes que ce soit avec les pays africains ou avec les pays non africains (Europe, Amérique, Asie, ...).

Les échanges avec le Mali qui est un pays frontaliers sont pris en charge par GAINDE2000 si la déclaration est faite à Dakar et le reste sera pris en charge très prochainement par ce même système au niveau de KIDIRA ou TAMBACOUNDA dont l'automatisation est prévue pour le premier semestre 2006 au plus tard.

## Statistique des déclarations traitées.

L'évaluation du nombre de déclarations traitées au niveau de l'administration des douanes sera circonscrites aux déclarations automatisées. Ceci est dû au fait que nous ne disposons pas de statistiques concernant les déclarations manuelles. La série de tableaux suivants nous permet d'apprécier ces statistiques sur une période allant de 2000 à 2004.

### Statistique sur nombre de déclarations traitées par mois et par année

MOIS	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Janvier	8 210	13 145	10 891	12 439	11 449	11 105
Février	9 955	12 188	10 932	11 291	10 343	11 489
Mars	8 161	11 697	10 987	12 036	11 857	12 679
Avril	5 988	10 993	11 218	11 987	12 160	11 842
Mai	11 315	11 607	11 124	11 818	10 886	12 292
Juin	10 299	10 077	10 375	12 248	12 825	12 407
Juillet	9 978	10 612	12 509	13 288	11 014	10 911
Août	11 174	10 717	11 392	11 529	10 859	
Septembre	10 109	9 106	10 464	10 265	12 310	
Octobre	11 907	11 054	12 369	13 448	11 840	
Novembre	12 022	11 196	12 351	9 757	12 145	
Décembre	11 245	10 820	12 556	13 440	13 559	
<b>TOTAL</b>	<b>120 363</b>	<b>133 212</b>	<b>137 168</b>	<b>143 546</b>	<b>141 247</b>	<b>82 725</b>

### Statistique sur déclarations traitées en valeur par mois et par année (en milliards)

MOIS	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Janvier	132,095	201,999	224,961	224,987	225,417	206,012
Février	154,274	221,859	191,659	180,427	193,512	264,737
Mars	147,672	213,233	207,911	243,590	256,783	275,797
Avril	214,004	203,152	201,891	218,586	238,065	261,662
Mai	221,371	208,526	238,312	214,608	256,055	282,857
Juin	212,383	208,703	215,159	282,292	291,561	304,313
Juillet	214,114	228,299	250,989	308,378	237,180	254,496
Août	184,806	191,367	223,236	259,140	263,151	-
Septembre	239,371	199,162	206,681	248,191	276,314	-
Octobre	205,123	196,482	213,542	265,934	239,357	-
Novembre	183,644	222,407	263,248	208,338	393,002	-
Décembre	212,312	192,870	220,876	265,097	290,805	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 321,169</b>	<b>2 488,060</b>	<b>2 658,465</b>	<b>2 919,567</b>	<b>3 161,202</b>	<b>1 849,873</b>

### Statistique sur déclarations traitées en poids par mois et par année (en tonnes)

MOIS	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Janvier	609 752	760 830	861 175	1 075 462	1 182 000	825 123
Février	777 671	827 034	879 703	831 218	836 018	1 128 720
Mars	798 311	949 794	956 996	1 095 680	1 253 529	1 115 808
Avril	2 066 723	834 691	868 782	935 842	1 021 244	1 014 724
Mai	1 298 096	795 922	1 086 175	869 901	1 160 064	1 152 458
Juin	978 311	941 193	930 896	1 088 244	1 234 365	1 166 809
Juillet	966 398	908 648	1 085 444	1 503 336	1 072 227	985 733
Août	726 693	2 021 577	1 124 851	1 188 454	1 060 495	-
Septembre	1 159 798	837 602	924 545	1 074 892	1 124 220	-
Octobre	836 413	769 896	877 282	1 205 639	917 731	-
Novembre	690 791	1 004 101	1 088 589	895 149	1 644 515	-
Décembre	887 878	827 328	939 000	1 141 172	1 173 538	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 796 836</b>	<b>11 478 615</b>	<b>11 623 439</b>	<b>12 904 989</b>	<b>13 679 946</b>	<b>7 389 375</b>

### Statistiques sur déclarations par régime.

Les déclarations en détail déposées au niveau de la Douane doivent comporter un certain nombre d'éléments essentiels qui permettront au service de procéder correctement à son exploitation. Il s'agit de l'espèce tarifaire, du régime douanier, fiscal et statistique, de l'origine, etc.

Dans le cadre de ce document, nous nous intéresserons au régime douanier, fiscal et statistique. Il détermine la destination de la marchandise qui fait l'objet de la déclaration et est choisi par le déclarant. Il se présente sous la forme d'un code alphanumérique avec quatre (04) caractères. Le premier caractère est alphabétique et est le code document. Il permet de regrouper les déclarations en détail en quatre (04) types. Les quatre codes documents correspondants sont :

- « C » pour toutes les mises à la consommation ;
- « E » pour les exportations de marchandises sénégalaises ou sénégalisées ;
- « S » pour les régimes suspensifs ;
- « R » pour les réexportations.

Il faut ajouter à ce code document un caractère numérique (compris entre 1 et 9 à l'exclusion du 7) pour avoir le régime douanier .

REGIME DOUANIER	2000	2001	2002	2003	2004	2005
C1	76 746	84 678	89 307	90 213	83 261	48 440
C2	168	203	240	289	398	179
C3	9 594	9 760	9 551	10 328	11 165	6 385
C4	2 343	2 266	2 490	2 551	3 102	1 523
C5	471	353	270	392	519	182
C6	370	374	287	412	376	203
C8	221	255	261	272	230	152
C9	9	48	106	275	264	147
E1	4 859	5 740	6 692	7 463	8 372	5 444
E2	2	4	7	20	13	8
E8	276	317	228	291	244	148
E9	266	277	301	288	381	244
R1	1 287	2 602	1 141	1 238	1 933	794
R3	1 827	2 327	2 082	2 318	2 492	1 745
R4	3 219	3 650	3 506	4 589	3 862	2 501
R5	1 479	1 686	1 578	1 752	1 596	874
R6	116	110	132	134	109	71
R9	497	474	303	570	456	140
S1	2 576	4 073	4 667	5 816	7 465	5 404
S2	1	14	37	71	85	39
S3	5 920	5 870	6 134	5 895	5 907	3 537
S4	2 086	1 992	1 609	1 883	2 232	951
S5	2 087	2 029	2 321	2 321	2 309	1 170
S6	975	953	912	859	853	465
S9	2 968	3 157	3 005	3 308	3 623	1 979
	<b>120 363</b>	<b>133 212</b>	<b>137 167</b>	<b>143 548</b>	<b>141 247</b>	<b>82 725</b>

Il ressort de ce tableau, que nous avons au total 25 régimes douaniers. En y intégrant les régimes fiscaux, nous nous retrouvons avec plus de 100 régimes. Le caractère numérique permet de distinguer les produits pétroliers (2 et 4) des produits non pétroliers.

### **Existence de zone franche industrielle au Sénégal.**

Il existe bel et bien une zone franche industrielle au Sénégal. Les entreprises implantées dans cette zone enregistrent leurs déclarations dans un bureau spécialisé qui se trouve dans l'enceinte même de cette zone. Cependant ce bureau n'est pas encore automatisé. Ce sont les déclarations manuelles qui sont toujours en vigueur. Il est prévu une automatisation d'ici la fin du mois prochain. Les déclarations manuelles sont faites sur la base de pré-imprimés comportant des cases destinées à recevoir toutes les informations permettant au service de bien effectuer les contrôles et vérifications qui lui incombent. Le déclarant qui remplit la déclaration en détail manuelle saisit pour chaque rubrique aussi bien le code que le libellé correspondant. Il en est ainsi des pays d'origine, de provenance ou de destination, du produit, etc.

### **Contrôle et vérification des déclarations.**

La déclaration en détail est faite sous la responsabilité du déclarant. La douane procède au contrôle de recevabilité de toute déclaration enregistrée. Ce contrôle porte aussi bien sur la forme que sur le fond. Ces contrôles portent sur toutes les déclarations, qu'elles soient d'importation ou d'exportation.

### **Evaluation des marchandises déclarées.**

La valeur des marchandises faisant l'objet d'une déclaration en détail est fournie par le déclarant sur la base des informations fournies par son client. Avec les nouvelles règles de détermination des valeurs, c'est le prix payé ou à payer qui sert de base pour l'évaluation des marchandises. Une facture est produite et est jointe à la déclaration. Cependant, compte tenu de la tendance à frauder qui n'est pas négligeable, l'Etat du Sénégal s'est rattaché les services d'une société de vérification, aujourd'hui la COTECNA, qui délivre des attestations de valeur après avoir procédé par l'intermédiaire de ses antennes disséminés à travers le monde au contrôle et vérification des cargaisons.

### **Identification des pays et classification des marchandises.**

Tous les pays sont codifiés dans une table de référence. Le déclarant identifie les pays d'origine, de provenance ou de destination par l'intermédiaire de code. Seuls les codes existant au niveau de la table sont valides et la saisie d'un code absent de la table envoie un code erreur et place la déclaration dans l'impossibilité d'être enregistrée.

Il en est de même pour les produits. En effet le Sénégal qui est membre de l'organisation Mondiale des Douanes utilise la Nomenclature Tarifaire et Statistique du Système harmonisé. Toutes les marchandises faisant l'objet du commerce international sont codifiées au niveau de ce système harmonisé. Et le système ne permet l'enregistrement que pour les seules déclarations dont le produit appartient à ce système.